

# Briefmarken-Spot

von Peter Meier

## Einladung der Leichengesellschaft

Die Hauptversammlung der Leichengesellschaft fand am 26. Dezember 1872, dem Stephanstag, abends um 6 Uhr im «Gasthaus zur Ilge» in Teufen statt. Was für ein seltsamer Name für einen Verein im Kanton Appenzell Ausserrhoden. Was steckt dahinter? Um es vorweg zu nehmen: Es geht um Bestattungen.

Damals lebten im Appenzellerland viele auswärtige Gesellen. Allein in Trogen und Speicher waren es 1830 deren 150. Sie hatten kein Bürgerrecht. Bei Krankheit fehlte die finanzielle Unterstützung. Für die Begräbniskosten kam niemand auf. Schon 1827 wurden für die Auswärtigen «Hülfsanstalten» gegründet. Einheimische Kollegen von Firmen besorgten das Austragen der Verstorbenen und erwiesen durch das Beisein am Leichenbegräbnis ihre Anteilnahme (Abb. 1). Leichengesellschaften gab es nicht nur in den Kantonen Appenzell, sondern auch in Deutschland.



Abb. 1 / Fig. 1

Die auswärtigen Gesellen mussten jedoch eine Eintrittsgebühr und einen wöchentlichen Beitrag bezahlen, und nicht jeder wurde aufgenommen. Wer mit Krätze, einer Hautkrankheit, behaftet war, blieb draussen, ebenso einer, der an der «Lustseuche» (der Geschlechtskrankheit Syphilis) litt, der sich der Völlerei hingab oder der an Schlaghändeln beteiligt war. Es gab eine Reihe moralischer Ausschlussgründe. So auch beim 1854 gegründeten Leichenverein Speicher, wo anlässlich einer späteren Statutenänderung bestimmt wurde, dass die Leichtenträger des Vereins geschiedene Frauen der Mitglieder nicht mehr beerdigen mussten.

Keine Beerdigung ohne Orgelklänge. Die Kirchenpfle-

# Spot philatélique

par Peter Meier

## Une invitation de la société mortuaire

L'assemblée générale de la «Leichengesellschaft» (réd.: litt. «Société mortuaire») s'est tenue le 26 décembre 1872, jour de la Saint-Etienne, le soir à 18 heures à l'auberge «Zur Ilge» à Teufen. Quel nom étrange pour une association dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures! Qu'est-ce qui se cache derrière ce nom? Disons-le tout de suite: il s'agit des enterrements.

A l'époque, de nombreux compagnons et ouvriers venus d'autres régions vivaient dans le canton d'Appenzell. Rien qu'à Trogen et à Speicher, on en comptait 150 en 1830. Ils n'avaient pas le droit de cité. En cas de maladie, ils ne recevaient aucune aide financière. Et personne ne prenait en charge les frais de leur enterrement. Dès 1827, des «établissements d'aide» ont été créés pour les étrangers. Les collègues locaux des entreprises se chargeaient du transport des défunt et témoignaient de leur sympathie en assistant aux funérailles (Fig. 1). Les sociétés mortuaires n'existaient pas seulement dans le canton d'Appenzell, mais aussi en Allemagne.

Les compagnons venus de l'extérieur du canton devaient toutefois payer un droit d'entrée et une cotisation hebdomadaire. Tout le monde n'était pas admis. Celui qui était atteint de la gale ou qui avait une maladie de la peau en était exclu, tout comme celui qui souffrait de la «maladie du plaisir» (la syphilis, maladie vénérienne), qui s'adonnait à la glotonnerie ou qui était impliqué dans des combats à mains nues. Il existait aussi toute une série de motifs d'exclusion moraux. À titre d'exemple, ce fut le cas de l'Association funéraire de Speicher, fondée en 1854, qui décida, à l'occasion d'une modification ultérieure de ses statuts, que les porteurs de corps de l'association ne devaient plus enterrer les femmes divorcées des membres.



Abb. 2 / Fig. 2

ge Rein im Kanton Aargau suchte infolge Ablebens einen «Orgeltreter» (Abb. 2). Das machte sie mit einem Inserat im «Aargauer Hausfreund» (Brugg). Die Anmeldungen mussten mit Gehaltsansprüchen bis zum 9. Februar 1916 beim Pfarramt eingereicht werden.

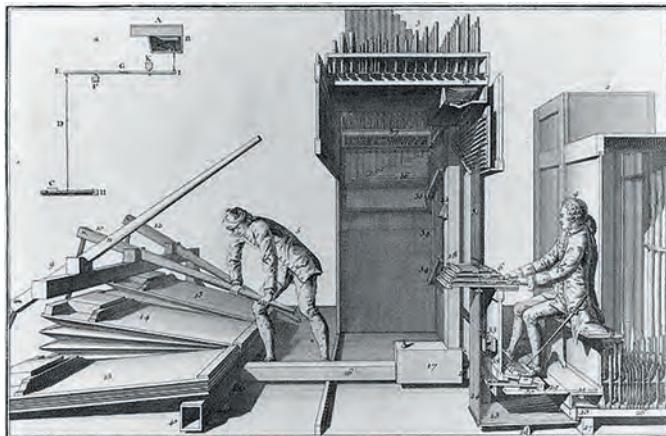


Abb. 3 / Fig. 3

Nicht gesucht wurde – wie man vermuten könnte – ein Organist, sondern eine Hilfskraft, die für ausreichend Luft sorgen musste. Die Orgeln hatten damals einen Blasebalg. Dieser musste für das Orgelspiel prall mit Luft gefüllt werden. Das geschah mit Körperkraft. Manchmal waren es Hebel, die mit den Armen heruntergedrückt werden mussten, wie auf einer alten Darstellung zu sehen ist (Abb. 3). Oder der Blasebalg war mit einem grossen Brett verbunden. Stieg man darauf, wurde Luft zur Orgel gepumpt. Dann ging das Brett wieder hoch und man konnte erneut darauf steigen oder darauf hüpfen. Manchmal gab es einen Zeiger, der den Stand des Luftdrucks anzeigen. Eine Markierung mahnte, wenn es wegen Luftmangels kritisch wurde. Oft war es auch ein lautes «Pumpen! Pumpen!» des Organisten, das ein energischeres Treten forderte. Heute sorgen elektrische Pumpen für die nötige Luftzufuhr.

Interessant ist die Adresse auf der Nachnahme des «Aargauer Hausfreunds», auf deren Rückseite ein Beleg des Inserats klebt (Abb. 4). «Rein» wurde durchgestrichen und durch «Villigen» ersetzt. Villigen gehörte zur Kirchgemeinde Rein, wie auch Remigen, Rüfenach, Stilli und Lauffohr. Eine politische Gemeinde Rein im Kanton Aargau mit einer Poststelle hat es nie gegeben.

#### Quellenangaben

- Abb. 1: Sammlung Jean-Paul Bach, Basel
- Abb. 2 und 4: Sammlung André Weibel, Lausen
- Abb. 3 aus dem Internet
- Protokolle der Leichenvereine Trogen und Speicher ■

Pas d'enterrement sans le son de l'orgue. La paroisse de Rein, dans le canton d'Argovie, cherchait un porteur d'orgue après un décès (Fig. 2). Elle le fit par le biais d'une annonce publiée dans le journal «Aargauer Hausfreund» (Brugg). Les inscriptions devaient être envoyées au presbytère avec les pré-tentions de salaire jusqu'au 9 février 1916.

On ne cherchait pas – comme on pourrait le supposer – un organiste, mais un auxiliaire qui devait veiller à ce que l'air soit toujours en quantité suffisante dans l'orgue. En effet, les orgues étaient alors équipés d'un soufflet. Celui-ci devait être rempli d'air pour que l'on puisse jouer de l'orgue. Ceci se faisait à la force du poignet. Parfois, il s'agissait de leviers qu'il fallait abaisser avec les bras, comme on peut le voir sur une ancienne représentation (Fig. 3). Ou alors, le soufflet était relié à une grande planche. Si l'on montait dessus, l'air était pompé vers l'orgue. Ensuite, la planche remontait et on pouvait à nouveau monter dessus ou sauter dessus. Parfois, il y avait une aiguille qui indiquait le niveau de la pression de l'air. Un repère avertissait lorsque la situation devenait critique par manque d'air. Souvent, on entendait aussi un grand cri «Pumpen!» («pomppez!») de l'organiste qui exigeait un coup de pédale plus énergique. Aujourd'hui, des pompes électriques assurent l'apport d'air nécessaire.



Abb. 4 / Fig. 4

Il est intéressant de noter l'adresse sur la contremarque du journal «Aargauer Hausfreund», au dos de laquelle est collé un justificatif de l'annonce (Fig. 4). Le village de «Rein» a été biffé et remplacé par celui de «Villigen». Le village de Villigen faisait partie de la paroisse de Rein, tout comme Remigen, Rüfenach, Stilli et Lauffohr. Mais il n'y a jamais eu de commune politique pour Rein dans le canton d'Argovie, ni même un bureau de poste.

#### Indications des sources

- Fig. 1: Collection Jean-Paul Bach, Bâle
- Fig. 2 et 4: Collection André Weibel, Lausen
- Fig. 3: Illustration tirée d'Internet
- Procès-verbaux des associations mortuaires de Trogen et Speicher ■
- Traduction: Jean-Louis Emmenegger